



Compte rendu réunion de travail du lundi 22 mars 2021

Ordre du jour : Prise en charge opérationnelle des personnes détenues violentes afin d'optimiser le travail en sécurité du personnel de surveillance.

Proposition SPS :

Création d'un QOS (Quartier d'Observation Spécifique) à titre expérimental et en attendant que la situation sanitaire actuelle permette de libérer les cellules de la brigade du C qui sont actuellement réservées aux cas COVID ou aux arrivants.

La brigade sera constituée de 5 agents sur le modèle de la brigade de C

- 5 agents en petite et grande semaine du lundi au dimanche sans les nuits

Les profils de détenus pour un placement au QOS sont :

- Les détenus présentant un caractère de vulnérabilité
- Les détenus souffrant de pathologie psychiatrique

Cela permet un suivi afin de mieux cerner les profils de détenus nécessitant des soins plus appropriés et leurs transferts dans un UHSA.

Pour les autres profils de détenus qui ne sont pas concernés par un placement au QOS, mais présentant un risque hétéro-agressif, une évaluation lors de chaque réunion officier/direction chaque semaine sera faite et une liste de consignes et vigilances des détenus ainsi que leur UGC, qui sera transmise aux personnels de surveillance. Cette liste devra aussi faire apparaître les détenus qui sont en ouverture 2+1, et toutes informations utiles aux Surveillants pour leurs permettre de travailler en sécurité, et lors des prises de service, le gradé posté doit faire un rappel aux agents.

En cas de passage à l'acte du détenu, des sanctions disciplinaires doivent être prises, et si le détenu est déclaré inapte au QD, sont transferts (MOS) doit être une priorité pour l'encadrement. Il est important que l'établissement engage des poursuites systématiquement lorsque des agressions physiques ou verbales sont commises contre le personnel.

La Direction, attentive aux problèmes que posent les détenus présentant un risque hétéro-agressif, accueille favorablement la proposition d'une liste de détenus et la diffusion de celle-ci régulièrement actualisée rappelant les consignes de vigilances à tenir sur de ces détenus. La Direction a aussi rappelé son soutien aux agents victimes d'une agression et qu'elle travaille en lien avec le Parquet pour que des poursuites soient systématiquement faites.

L'idée d'une brigade supplémentaire pour la gestion spécifique de détenus ayant un profil psy a été féroce ment refusée par l'intervention inattendue de FO « Direction » sournoisement dissimulée par le délégué local FO-Personnel de Surveillance. Suite aux échanges entre les divers OS présentes, il en ressort que FO s'est opposée à toute avancée (ou plan d'action) émanant des autres OS présentes autour de la table ! Les Surveillants apprécieront ! Nous avons déjà hâte de lire les prochains Comptes Rendus de CTS ou CHSCT. **Entre un Bâtiment RESPECTO et la création d'un QOS la Direction et les OS représentatives auraient-elles déjà tranché ?**

L'Assemblée Nationale vient de valider vendredi dernier, une loi du Sénat permettant aux détenus de dénoncer leurs conditions de détention et le Garde des Sceaux l'a salué devant l'hémicycle. **Il est important dans ce contexte de violence quotidienne que les surveillants subissent, qu'ils ne soient pas les laisser pour compte du Ministère de la Justice.**

LE Syndicat 100% Surveillants !

Le lundi 22 mars 2021

Le Bureau Local SPS- VLM : Michael STAUDT